

Annexe n° 1 : Liste des professionnels prioritaires pour la garde d'enfants

Services de l'Etat (central et déconcentré)

- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie

Professionnels de santé libéraux

- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmières
- Ambulanciers
- Pharmaciens
- Biologistes

Tous les Personnels des établissements de santé

Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants :

- EHPAD et EHPA (personnes âgées)
- Etablissements pour personnes handicapées
- Services d'aide à domicile
- Services infirmiers d'aide à domicile
- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé
- Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus
- Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts